

*Intervention de Natacha Jaquerod lors de la 3^{ème} session
du Forum « art, culture et création »
le 16 mai 2009 au Théâtre Am Stram Gram*

En lien avec la revendication du point I qui propose de considérer la création comme une priorité en matière de politique culturelle, nous posons comme II^e point essentiel, la question du **statut social des artistes et acteurs culturels**.

Comme toute chose dans la vie, à part la pluie, la neige et les comètes, une œuvre d'art ne tombe pas du ciel.

De la conception d'une œuvre jusqu'à sa réalisation, sa promotion et sa diffusion, c'est toute une chaîne d'activités, de professions et de personnes impliquées qui sont en jeu.

Lors des deux précédents forum nous avons développé en détail les différents statuts et les formes d'emploi qui régissent l'organisation du travail. Je rappelle juste que la majorité des artistes et acteurs culturels fait partie de la catégorie des travailleurs dits atypiques : contrats CDD de courte durée, temps partiel, indépendance. On observe aussi les emplois multiples et des situations où l'artiste n'a pas de véritable statut pour son activité artistique.

Comme l'a brillamment exposé le sociologue Pierre-Michel Menger lors de la précédente session du Forum, cette organisation du travail par projet est un gain fantastique pour l'économie de la diversité, de la variété de l'offre culturelle, mais elle a un coût social élevé: le risque est transféré sur l'individu.

Dans le cadre du Forum, à partir des lacunes reconnues en matière de sécurité sociale, nous nous sommes attelés à élaborer un projet concret qui figure aujourd'hui dans cette publication et qui est la **Proposition n°5** : Améliorer par un projet pilote la prévoyance professionnelle des artistes et acteurs culturels.

Je rappelle que celle-ci est issue des travaux de l'atelier statut social des artistes et acteurs culturels et qu'elle a été présentée comme piste en octobre dernier.

Vous trouverez dans ce petit livre le développement de cette proposition.

Brièvement, le RAAC sollicite les autorités genevoises compétentes afin qu'elles mettent en place un essai grandeur nature, sur quatre ans, d'un modèle de protection sociale des artistes et acteurs culturels.

Cette proposition résulte d'un état des lieux partant de la connaissance des pratiques professionnelles de toutes les disciplines artistiques et des lacunes et problématiques respectives. Et nous avons choisi de traiter cette thématique de manière transversale en ne laissant personne de côté.

Elle met l'accent sur différents points importants et qui sont liés :

Il s'agit :

- De réfléchir au moyen de mieux informer les artistes et acteurs culturels du fonctionnement des assurances sociales
- De les sensibiliser à l'importance de leur protection sociale
- De faciliter les démarches pour les employeurs et les artistes
- Et d'obtenir des autorités subventionnantes des mesures d'encouragement administratives et financières

Sur ce point, le RAAC demande aux autorités genevoises compétentes

- D'étudier de quelle manière les collectivités publiques pourraient participer au financement des cotisations sociales lorsque que celles-ci attribuent un soutien financier

Partant du fait que le financement des projets artistiques résulte d'un montage financier provenant de fonds publics et complétés par des fonds privés, il serait également souhaitable de solliciter des partenaires comme des fondations privées.

Je tiens à dire que sur l'élément de la participation financière, il va sans dire qu'il ne s'agit en aucun cas de prélever des montants sur les budgets dévolus à la création.

Nous souhaitons que des solutions innovantes puissent se développer par les départements compétents en la matière.

Je tiens aussi à signaler que ce projet pilote met en évidence la nécessaire collaboration des différents partenaires : collectivités publiques, secteurs privés, employeurs et travailleurs.

D'autres éléments importants concernant les conditions sociales sont signalés dans la publication.

Pour la suite, nous resterons attentifs au développement et à l'amélioration que pourrait connaître la sécurité sociale des artistes au niveau national.

Mais, dans tous les cas, il est impératif d'agir aussi au niveau local.

Nous attendons donc un engagement de la part des autorités.

Nous souhaitons que Genève initie une telle démarche, novatrice, au carrefour entre la culture et le social. Genève pourrait donner l'exemple et ensuite bien sûr, il s'agirait de s'atteler à ce que cette démarche puisse s'étendre au-delà de nos frontières cantonales.

Lors de la 1^{ère} session, j'avait dit que nous souhaitons prendre le taureau par les cornes.

Nous l'avons pris.

Nous ne le lâcherons pas tant que nette et pérenne amélioration s'en suive.

Natacha Jaquerod, Genève le 16 mai 2009